

Note méthodologique sur l'approche genre

dans le cadre du projet

«Renforcement des capacités d'intervention des organisations de base pour la préservation des écosystèmes oasiens au Maroc»
Code : ENV/2005/114-657-453
Contrat : 2007/140-910

Sara Borrillo

Janvier-Fevrier 2009

Index:

| | |
|--|----|
| Introduction. Objectifs du travail et aperçu de la note méthodologique | 4 |
| 1) PARTIE 1. Perspective théorique | |
| 1. Quelques concepts de base | 6 |
| 2. Genre et développement durable | 8 |
| 3. Dans le contexte rural... | 9 |
| 4. Références internationales: les droits des femmes à l'environnement | 10 |
| Focus 1 : Genre et changement climatique | 14 |
| Focus 2 : Genre et désertification | 15 |
| Focus 3: Genre et droit à l'eau | 16 |
| Focus 4: Genre et biodiversité | 17 |
| 2) PARTIE 2. Approche genre : outil d'analyse sociale | |
| 1. Intégration de l'approche genre dans un projet de développement | 19 |
| 2. L'ASEG : Programme d'analyse socio-économique selon genre | 20 |
| 3. Le cycle de projet et l'ASEG | 21 |
| 4. Phase diagnostic | 23 |
| 3) PARTIE 3. Suggestions pour l'observation du contexte | |
| 1. Discrimination de genre | 26 |
| 2. Cinq dimensions de la discrimination de genre au Maroc | 26 |
| -Socio-économique. Focus 1: Féminisation du travail agricole : MENA, Maroc, oasis. | 26 |
| -Juridique. Focus 2: Le Code de Famille au Maroc. | 29 |
| -Politique. Focus 3: Participation féminine au niveau national et local. | 33 |
| -Instruction/Formation. Focus 4: Niveau d'alphabétisation et scolarisation féminin au Maroc. | 35 |
| -Socio-religieux. Focus 5: L'Islam Malikite et le pouvoir au Maroc. | 36 |
| 3. Aperçu personnel sur le contexte oasien | 37 |
| 4) PARTIE 4. Propositions pour l'analyse du contexte oasien selon l'approche genre. | |
| 1. Un problème à résoudre : le <i>gap</i> d'informations de genre | 38 |
| 2. Suggestions pour quelque indicateur de genre. Le cinq dimensions d'analyse. | 40 |
| 3. Observations utiles pour actions concrètes. | 45 |

5) Conclusions

46

1. Evaluation générale de l'impact du projet.
2. Gestion de ressources humaine en manière paritaire.
3. Genre et éducation environnementale.
4. Propositions pour l'intégration de la fiche des associations locales à cibler.
5. Valorisation du savoir faire féminin. Proposition d'un « guide au savoir faire féminin dans le contexte oasisien »

Bibliographie

49

Introduction

”Les confins sont dans la tête de qui a le pouvoir”

Fatema Mernissi

“La donna, la donna, la donna...

... e l'homo?!?!”

Dal film *Berlinguer ti voglio bene* di

G. Bertolucci

Cette brève étude a été réalisée pendant un mois de stage dans le cadre du projet du CISS “Renforcement des capacités des organisations de base pour la préservation des écosystèmes oasiens ou Maroc, Tata”.

Le projet, au-delà des résultats spécifiques concernant une redistribution plus équitable des ressources basiques de l'économie locale (surtout eau et terre), il pose la réalité locale, structurée de manière «traditionnelle», dans une dynamique de comparaison avec une approche inspirée au développement durable, environnemental et humain.

Le développement humain, face à la promotion du renforcement des capacités individuelles et collectives des sujets présents sur le territoire, en particulier de ceux mis à la marge (jeunes et femmes), est inspirée au principe d'égalité.

Tel principe, qui s'articule dans la promotion des droits de citoyenneté, dans le respect du principe d'équité d'accès à la formation et aux ressources disponibles, dans la promotion d'égalité des chances et de droits individuels et collectifs, ne peut pas se séparer du principe d'égalité de genre.

Objectif du travail

L'objectif général du travail est de contribuer à approfondir la réalité économique et sociale du contexte oasien et en particulier la question Genre.

Avec cette brève note méthodologique j'ai l'intention de offrir au staff du projet du CISS à Tata un ensemble d'occasions pour la compréhension du contexte oasien de référence à quelques «variables» qui influencent les relations de genre. En particulier, grâce au support de moyens d'analyse proposés des principales organisations internationales qui s'occupent du genre en relation au développement rural, je

trace une synthèse d'observations « du genre », qui puissent offrir un ultérieur élément de diagnostique du tissu socio-économique local.

Aperçu de la note méthodologique.

La note se divise en trois phases:

- Recherche sur la question «Femmes et développement environnemental» tourne autour de l'encadrement de l'approche genre dans la stratégie des organisations internationales qui s'occupent de développement rural, sûreté alimentaire, promotion de développement humain, de la conservation du patrimoine matériel et immatériel des communautés locales (Onu, Fao, Unesco, Wedo, Undp, Unep, etc.).

Outil: recherche sur internet des documents sur la question « genre et environnement », « genre et développement », « empowerment des femmes » dans les projets de développement durable.

- Contribution à l'analyse de la réalité locale selon l'approche genre à travers quelques propositions d'indicateurs.

Outil: approche ASEG et visites sur terrain.

- Propositions: proposition d'intégration des fiches des associations féminines locales / suggestions pour l'intégration de l'approche genre dans les activités d'éducation environnementale/ valorisation du rôle de la femme dans le contexte oasien.

PARTIE 1. Perspective théorique.

1. Quelques concepts de base.

Analyse selon le genre (approche genre ou perspective de genre)

Examen de toute différence de condition, des besoins, de taux de participation, d'accès aux ressources et au développement, de gestion du patrimoine, de pouvoir de décision et d'image entre les femmes et les hommes par rapport aux rôles que leur sont assignés en raison de leur sexe¹.

Processus d'observation systématique sur l'impact du développement de femmes et hommes (Parker, 1993)².

Genre et différence.

De la différence biologique à la construction sociale du genre: sexe et genre.

Sexe: différence donnée à la naissance d'un être humain. Mâles/femelles.

Genre: construction sociale, ensemble d'attributs associés à l'être mâle ou femelle dans un contexte socialement déterminé. Ces attributions (de qui-dont dépend ensuite la division du travail social sur la base du genre, la répartition des espaces public/privé, etc.) elles sont le produit de la culture locale et sont apprises par des individuels à travers des processus de socialisation et à travers des processus éducatifs³. Hommes/femmes⁴.

Le **principe d'égalité de genre** selon l'ONU est défini comme le principe qui **“promeut des droits, responsabilités et opportunités d'hommes et femmes”**. Cela ne veut pas dire de ne pas considérer les différences existantes entre des hommes et des femmes, mais de faire de sorte que les droits reconnus, les responsabilités et les chances dont ils sont titulaires ne dépendent pas du fait d'être homme ou femme.

¹ Laidin, C., “Femmes et développement. L'approche genre, un outil d'analyse”, in: Transrural, n. 257, 16/03/2004, in : www.transrural-initiatives.org/numero-241-250/dossierTRI%20257.pdf.

² UNEP - United Nation Environment Program e WEDO - Women Environment Development Organization: « Women and environment », in: <http://www.wedo.org/programs.aspx?mode=development>, p.115.

³ «Gender», in : <http://www.un.org/womenwatch/osagi/gendermainstreaming.htm>, site du OSAGI: Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women - Department of Social and Economic Affairs, ONU.

⁴Touts les réflexions sur l'ethnicité et l'homosexualité en relation avec l'approche genre ne sont pas traitées dans ce siècle.

“Promouvoir l'égalité entre des hommes et des femmes n'est pas une question qui concerne exclusivement la population féminine mais concerne le développement humain de la collectivité dans son complexe”⁵.

L' **égalité de genre (*gender equality*)**: « notion signifiant, d'une part que tout être humain est libre de développer ses propres attitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles réservés aux femmes et aux hommes, et d'autre part que les divers comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes sont considérés, appréciés et promus à pied d'égalité »⁶.

L'égalité de genre constitue le troisième des 8 Objectifs du Millénaire (Millennium Development Goals) promus par l'ONU.

La Déclaration du Millénaire (2000) engage les États membres à favoriser l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes, comme moyen de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement que soit réellement soutenable⁷.

La stratégie Onu se concentre sur trois objectifs à réaliser dans l'horizon 2015 :

- garantir aux femmes un niveau d'instruction primaire, secondaire et une tertiaire;
- favoriser l'insertion professionnelle féminine dans les secteurs non seulement liés à l'agriculture ou à l'économie de subsistance/auto-consommation ;
- favoriser la participation politique féminine dans les formes de représentativité au niveau local et national.

Le soi-disant « **gender mainstreaming** » est une approche, une stratégie promue par le Conseil Economique et Social de l'Onu en 1997 afin de promouvoir l'égalité entre des hommes et des femmes dans les politiques du développement, dans la recherche, dans les procès législatifs, dans la planification et l'implantation de projets et programmes focalisée sur le développement.

Dans cet objectif, l'Onu encourage l'adoption de mesures de « **discrimination positive** »: renforcer les opportunités; garantir des droits de citoyenneté et l'accès à l'instruction et à la formation; promouvoir la

⁵ « Gender equality », in : <http://www.un.org/womenwatch/osagi/gendermainstreaming.htm>, site du OSAGI.

⁶ Laidin, C ., “Femmes et développement. L'approche genre, un outil d'analyse”, in: *Transrural*, n.257, 16/03/2004, in : www.transrural-initiatives.org/numero-241-250/dossierTRI%20257.pdf.

⁷ L'élaboration des Objectifs du Millénaire il dérive de l'engagement en siège Onu des propositions avancées dans la IV Conférence Mondiale des Femmes de Pékin (1995) et des principes sanctionnés de CEDAW (Convention on the Elimination of All the Forms of Discrimination Against Women), adoptée de l'Assemblée Générale de l'ONU en 1979 et transposée de 170 pays, beaucoup de ceux-ci sous réserve.

participation féminine dans les systèmes de représentation politique, éliminer toutes les formes de violence (physique et symbolique) contre les femmes.

Empowerment:

Promotion et renforcement des capacités personnelles, de la prise de conscience de ses propres capacités. Procès qui concerne la confiance en soi, le savoir, le pouvoir économique et celui intellectuel (capacité critique), le pouvoir social (respect social, autorité) et les politiques (participation active dans les processus décisionnels).

« La capacité des femmes à accroître leur propre autonomie et leur force interne. Cela est identifié comme le droit de faire des choix dans la vie et d'influencer la direction des changements à travers la capacité d'acquiescer le contrôle sur les ressources matérielles et immatérielles » (Moser, 1989)⁸.

2. Genre et développement durable.

« Dans la dernière décennie, ont été faits des pas en avant en ce qui concerne le développement durable et l'égalité de genre. Des traités internationaux sur la biodiversité et sur la lutte contre la désertification reconnaissent que le rôle des femmes est fondamental pour la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles. Parmi les conférences principales dans la matière il est possible de compter la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes de Pékin 1995 et le Sommet Mondial de Johannesburg de 2002. Malgré les ambitieux objectifs de ces déclarations, dans la pratique on assiste à une lacune d'implantation, pour lesquelles il est nécessaire un grand effort de promotion de politiques qui promeuvent, au niveau international, les expériences locales de succès »⁹.

L'approche genre constitue souvent une référence seulement théorique de l'ensemble de « bonnes pratiques » qui génèrent et régénèrent la rhétorique de l'égalité d'une large partie des politiques « occidentales » de développement.

« L'application » de l'approche genre aux projets de développement durable peut constituer la base de la promotion du principe d'égalité dans le contexte d'intervention.

⁸ Très intéressante et utile est la guide genre sur Tanmia:
http://www.tanmia.ma/guidegenre/accueil_legenreentheorie.htm.

⁹ Hilary French, World Watch Institute. En: UNEP - United Nation Environment Program et WEDO - Women Environment Development Organization: « Women and environment », en:
<http://www.wedo.org/programs.aspx?mode=development>, p.101.

Si pour «favoriser des processus de développement» on entend mettre en application des mécanismes de renforcement des capacités des sujets mis à la marge dans une société, une intervention de «développement durable» reste inséparable des analyses et d'une prise en considération continue des rapports de genre dans les phases de diagnostique, planification, mise en place et d'évaluation de l'impact du projet proposé.

Dans la pratique, cette approche propose d'abord de combler le *gap* des analyses sociales pour, ensuite, promouvoir des stratégies capables de favoriser l'égalité entre des hommes et des femmes.

La détermination des facteurs de la discrimination des femmes dans le domaine économique, socio-politique et culturel-religieux est, en effet, le premier pas pour imaginer des stratégies d'intervention qui contribuent à la réduction des discriminations de genre et au renforcement des capacités individuelles et collectives, des **hommes et des femmes ensemble**.

En plus, l'égalité de genre n'est pas seulement une question de justice sociale mais aussi un moyen et condition fondamentale pour le développement socio-économique durable (Aguilar, 2002)¹⁰.

3. En contexte rural...

Selon l'Organisation des Femmes pour le Développement Environnemental (WEDO, en anglais) les femmes sont les sujets qui souffrent plus de pauvreté, taux de mortalité, analphabétisme, niveaux de santé insatisfaisants; elles sont les sujets qui ressentent plus du travail informel, sous/pas payé, même si elles contribuent, même de manière «invisible», à l'économie locale.

Les femmes exercent des activités reproductives (travail domestique et «de soin») et productives (travail agricole et dans autres secteurs de la génération de revenu), mais par contre elles accèdent en mesure inférieure par rapport aux hommes à l'allocation des biens et des services, à la propriété de la terre, à la gestion des ressources naturelles et aux procès d'adoption des décisions au niveau local et national¹¹.

Il faut considérer que telle situation est fortement influencée par le contexte socio-culturel local, dans lequel les systèmes juridiques et des valeurs légitiment la discrimination de genre au niveau formel (lois et codes de famille) et symbolique (imaginaire collective traditionnelle), au niveau économique (discriminations salariales, de traitement...), dans l'espace privé (famille) comment dans le public (société).

¹⁰ UNEP et WEDO, « Women and environment », cit., p.11.

¹¹ UNEP et WEDO, « Women and environment », cit., p.15.

Dans les **contextes ruraux**, en particulier, les femmes jouent un **rôle fondamental** dans la vie de la communauté: en plus d'exercer des tâches domestiques et « de soin », elles s'occupent du ramassage des plantes, du soin des animaux et, en plus, elles possèdent des compétences sur les propriétés des plantes (médicinales, de teinture). De fait, leur apport contribue au développement de la famille et de la communauté avec énergie et avec une grande dose de connaissance (**savoir et savoir faire**).

Le développement durable n'est pas réalisable sans égalité de genre, condition pour chaque action qui se propose la promotion de l'amélioration de la qualité de la vie, des niveaux de développement humain, de l'égalité entre les êtres humains.

4. Quelques références internationales sur les droits des femmes, à l'environnement et au développement.

| | |
|------|---|
| 1945 | <p>La Déclaration de l'Onu affirme dans son préambule l'égalité entre des hommes et des femmes.</p> <p>Art.55, c :</p> <p>“ L'Onu promeut le respect universel de l'égalité des droits et des libertés fondamentales sans distinction de race, sexe, langue et de religion...”</p> <p>(www.un.org/aboutun/charter)</p> |
| 1947 | <p>Institution de la Commission Onu sur la Condition des Femmes (United Nations Commission on Status of Women).</p> <p>(www.un.org/womenwatch/daw/csw)</p> |
| 1948 | <p>Déclaration Universelle des Droits Humains:</p> <p>“tous les êtres humains sont nés libres et égaux en dignité et en liberté”.</p> <p>(www.un.org/Overview/rights/html)</p> |
| 1975 | <p>Première Conférence Mondiale de l'Onu, Cité de Mexique.</p> <p>Début de la Décade des Femmes. Thèmes principales: égalité, développement environnemental, paix.</p> |
| 1979 | <p>CEDAW (Convention on Elimination of All Forms of Discrimination Against Women) : Convention pour l'élimination des toutes les formes de discrimination contre les femmes. En vigueur de 1981.</p> <p>Les Etats membres s'engagent à garantir à des hommes et à des femmes des chances égales en</p> |

| | |
|------|---|
| | <p>matière de droits civils, politiques, économiques et sociaux.</p> <p>Dans la section dédiée au Changement Climatique, la Convention oblige les parties “à adopter toutes les mesures nécessaires pour éliminer les discriminations contre les femmes dans les contextes ruraux et pour assurer, sur la base du principe d'égalité de genre, qu'elles participent dans et jouissent de les bénéfices du développement durable”.</p> <p>Et que les Etats “participent à la planification et aux implantations des plans de développement à tous les niveaux”¹².</p> |
| 1985 | <p>Troisième Conférence Mondiale des Femmes, Nairobi.</p> <p>Promotion et reconnaissance du rôle des femmes dans la conservation et gestion de l'environnement. L'UNEP (United Nations Environment Program), le Programme Environnemental de l'ONU, promeut l'ELCI (Environnement Liaison Center International) le Centre International pour la Liaison Environnementale, qui s'occupe aussi de l'organisation des ateliers sur les relations entre les droits humains et le développement environnemental.</p> |
| 1992 | <p>Conférence Mondiale sur l'Environnement et sur le Développement, Rio de Janeiro.</p> <p>L'Agenda 21, le document final de la Conférence, contient un paragraphe intitulé “Action globale pour les Femmes à travers le Développement Durable”.</p> <p>Principe 20 de la Déclaration de Rio: “Les femmes ont un rôle vital dans la gestion environnementale et dans le développement. Leur participation est donc nécessaire dans le développement durable”.</p> |
| 1993 | <p>La Conférence Mondiale sur les Droits Humains affirme clairement que “les droits des femmes sont des droits humains et que leur réalisation est une partie inaliénable des droits humains universels”.</p> <p>(www.unhchr.ch/women)</p> |
| 1994 | <p>La Conférence Mondiale sur la Population et le Développement du Caire promeut des forces pour rejoindre l'égalité des femmes dans l'économie domestique et dans les politiques de planification familiale. Le programme d'Action affirme l'<i>empowerment</i> des femmes, l'égalité et l'équité de genre comme objectifs fondamentaux des politiques du développement et invite les Etats membres à la promotion de politiques sur la santé reproductive en 2015.</p> |

¹² WEDO en coopération avec ENDA en Senegal, ABANTU pour le Développement en Ghana et Action Aid et Bangladesh, “Gender, climate change and human security”, document ONU (Mai 2008), in: http://www.un-ngls.org/site/article.php3?id_article=540,p.17.

| | |
|------|---|
| 1994 | <p>La Convention pour Combattre la Désertification (UNCCD) reconnaît le rôle des femmes dans le développement rural et encourage la participation des hommes et des femmes dans l'implantation de la Convention. Elle affirme l'importance du rôle des femmes dans les régions frappées de désertification et promeut leur participation dans la planification des politiques et des actions tournées à combattre le phénomène.</p> |
| 1995 | <p>IV Conférence Mondiale sur les Femmes de Peking.</p> <p>La <i>Road Map</i> de la Conférence indique 12 axes fondamentales pour la réalisation de l'égalité de genre: pauvreté, éducation et formation, santé, violence, conflits armés, économie, processus décisionnels, niveau institutionnel, droits humains, mass media, enfance.</p> <p>La section K sur les femmes et l'environnement affirme que «les femmes ont un rôle clé dans développement durable, dans les processus de production et de consommation et dans la préservation des ressources naturelles ».</p> <p>(paragraphe 246 : www.un.org/womenwatch/confer/beijing/reports)</p> |
| 2000 | <p>La Déclaration des Objectifs du Millénaire de l'Onu affirme que « l'égalité de genre est un moyen fondamental pour combattre la faim, la pauvreté et pour promouvoir un développement qui soit réellement durable ».</p> <p>(www.un.org/millennium)</p> <p>La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'Onu sur les Femmes, la Sécurité et la Paix, reconnaît l'impact des guerres sur les femmes et promeut la protection des femmes dans les conflits et leur participation aux processus de construction de la paix.</p> <p>(www.un.org/Doc/scres/2000/sc2000/htm)</p> |
| 2002 | <p>Conférence Mondiale sur le Développement Durable de Johannesburg.</p> <p>La Déclaration et le Plan d'Action de la Conférence confirment la nécessité des analyses de genre dans la production des informations utiles à toutes les actions de développement durable et en particulier ils soulignent l'importance de la reconnaissance des droits de propriété de la terre aux femmes.</p> |

| | |
|------|---|
| | (www.johannesburgsummit.org) |
| 2003 | <p>L'XI Session de la Commission Onu sur le Développement Durable déclare que l'« égalité de genre sera la référence transversale pour toutes les actions jusqu'au 2015 »</p> <p>(www.un.org/esa/sustdev/csd/csd11/CSD11.htm)¹³</p> |
| 2005 | <p>Le Document d'Action Hyogo, résultat de la Conférence Mondiale sur la Réduction des Désastres Naturels, affirme que « la perspective genre doit être prise en compte dans toutes les politiques de prévention et de gestion des désastres naturels, y compris les analyses des risques, des processus décisionnels et de formation sur la gestion des désastres naturels ».</p> |

¹³ UNEP et WEDO: « Women and environment », en: <http://www.wedo.org/programs.aspx?mode=development>, p.20-24.

Focus 1: Genre et changement climatique.

Changement climatique:

Changement régional ou sur l'échelle globale des variables climatiques, dû à des causes naturelles et/ou provoqué par l'être humain. La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (United Nations Framework Convention on Climate Change - UNFCCC) utilise le terme « changements climatiques » seulement pour se référer aux changements climatiques produits par l'être humain et celui de « variabilité climatique » pour celui engendré pour des causes naturelles. Il provoque des effets menaçants soit pour la conservation d'écosystèmes environnementaux (augmentation de la température, du niveau de la mer, de désertification, de fonte des glaciers), que pour le développement humain des populations¹⁴.

Vulnérabilité :

Ensemble des caractéristiques d'une personne ou d'un groupe qui influencent la capacité de prévenir et dépasser l'impact de catastrophes naturelles (Wisner, 2004)¹⁵.

Les sujets les plus vulnérables par rapport aux effets du changement climatique sont les populations les plus pauvres du monde et dont les femmes sont les sujets les plus frappées.

En général les effets du changement climatique renforcent les disparités de genre, à cause de la majeure vulnérabilité des femmes engendrée par des variables socio-économiques dans la vie quotidienne (par exemple des femmes exercent généralement des activités ouvrables dans le domaine agricole ou informel, secteurs moins préparés à répondre aux désastres naturels).

Une récente étude par la London School of Economics sur l'impact du changement climatique et des désastres naturels en 141 pays entre 1981 et 2002 révèle que les taux de mortalité féminine sont plus élevés par rapport aux hommes. En outre, les conséquences de désastres climatiques font retomber sur les femmes un chargement de travail productif (générateur de revenu) et reproductif (travail domestique et de soin) majeur¹⁶.

¹⁴“Gender, climate change and human security”, cit., p.5.

¹⁵Ib., p.7.

¹⁶“Gender, climate change and human security”, cit., p.9.

Focus 2 : Genre et désertification.

Désertification:

La dégradation de la terre dans le contexte aride et semi-aride; dans le monde menace des différents écosystèmes et plus de (1) un milliard de personnes. Des causes et des conséquences climatiques, environnementales et sociales, sont liées. Entre les conséquences les plus graves il y a la réduction des terres fertiles et le déplacement de populations¹⁷.

Les désertification a des causes humaines et naturelles.

La dégradation de la terre provoque des dommages énormes à la vie des populations de milieux arides et semi-arides. Bien que les communautés des contextes arides et semi-arides aient développé des formes de survie grâce à des compétences spécifiques capables de garantir la survie dans ces contextes environnementaux. Il est possible d'observer que la désertification a des effets différents sur des hommes et femmes selon la division de leurs rôles dans la communauté.

En particulier, parmi les effets principaux de tel phénomène dans les contextes ruraux il est possible de noter l'émigration saisonnière de membres des communautés agricoles, surtout hommes, pour la recherche d'autres sources de revenu: la conséquence de cette émigration est une surcharge de travail pour les femmes.

Malgré leur subordination sociale, leur insuffisant accès aux ressources et à la propriété de la terre, les femmes jouent un rôle fondamental pour la lutte contre la désertification, surtout quand elles assument la responsabilité de toute la communauté en absence des hommes et dans la transmission de savoir faire précieux pour garantir la sauvegarde des ressources fondamentales.

| | |
|----------------|---|
| 1994 (mars) | Convention des Nations Unies pour Combattre la Désertification, en vigueur depuis décembre 1996, il est le principal moyen international en matière de prévention et la lutte contre la désertification. Il reconnaît le rôle des femmes dans la lutte contre la désertification dans les milieux arides et semi-arides et, en particulier, il promeut la diffusion de leur savoir à tel but. |
| 1999 | Institution de la Journée Mondiale Contre la Désertification, 17 juin, avec un focus spécifique sur les femmes. L'UNSO (Bureau de l'Onu pour Combattre la Désertification et la Sécheresse), avec l'UNDP, a élaboré un plan pour la promotion de la participation des femmes dans l'application de la |

¹⁷ UNEP e WEDO "Women and environment", doc. cit , p.49.

| | |
|--|--|
| | Convention à travers des activités de formation et pour la promotion du rôle des femmes dans l'amélioration des conditions de vie des zones arides et semi-arides. |
|--|--|

Focus 3: Genre et droit à l'eau.

“L'accès à l'eau est un droit fondamental pour la dignité humaine”¹⁸.

| | |
|------|--|
| 2000 | Le Forum Mondial pour l'Eau reconnaît qu'il est prioritaire garantir une quantité potable d'eau comment droit humain et promouvoir l'empowerment des personnes, des femmes en particulier, à travers un processus participatif à la gestion de l'eau. Tous les acteurs doivent être impliqués dans la gestion de la ressource « eau ». (http://www.worldwaterforum.net/Ministerial/declaration.html) |
| 2001 | La Déclaration Ministérielle à la Conférence Internationale de Bonn sur l'Eau affirme <i>inter alia</i> que “la ressource en eau doit être gérée selon une approche participative. Bien des hommes que des femmes doivent avoir égales opportunités dans la gestion et dans l'emploi durable, de l'eau et dans les bénéfices dérivés. Le rôle des femmes dans tel secteur doit être renforcé et protégé”. (http://www.water-2001.de/outcome/Ministerial_declaration.asp) |
| 2002 | Conférence Mondiale sur le Développement Durable. Le Plan d'Implantation de Johannesburg (http://www.johannesburgsummit.org), affirme, au paragraphe 25, que le respect de l'Objectif du Millénaire environ de la garantie d'eau potable doit être sensible à la question de genre et, en particulier, l'accès des femmes à l'information et à la formation sur cette question doit être encouragé. |
| 2003 | <i>Task Force</i> sur « Genre et Eau » institué dans le domaine de l'Agence de l'Onu sur les Femmes et l'Egalité de Genre (http://www.un.org/womenwatch). Différents pays ont complété les thématiques de l'égalité de genre dans les politiques relatives à la gestion et redistribution de la ressource en eau ¹⁹ . |

L'emploi et la gestion de la ressource «eau» dépendent des relations de genre quand des hommes et des femmes s'en approvisionnent pour des tâches productives et reproductives.

¹⁸ Comité sur les Droits Economiques, Sociaux e Culturels, Ginevra, Novembre 2002. DOC. Onu E/C.12/2002/11., in: UNEP e WEDO “Women and environment”, doc. cit., p.65.

¹⁹ UNEP e WEDO “Women and environment”, doc. cit , p.70.

Gérer l'eau en manière participative et durable signifie garantir à tous, et donc même aux femmes, l'accès à la ressource et à une équitable participation dans sa gestion.

Focus 4 : Genre et biodiversité.

Biodiversité :

Ensemble de tous les espèces, animaux ou végétaux, génétiquement différents présents sur la terre et des écosystèmes à eux corrélés.

Donc la biodiversité implique toute la variabilité génétique et des écosystèmes²⁰.

Selon l'UNEP et la WEDO la biodiversité est un des facteurs qui garantit des niveaux suffisants de sûreté alimentaire et qui contribue à réduire les processus d'appauvrissement des populations.

Les relations de genre influencent l'emploi, la gestion et la conservation de la biodiversité; en particulier les femmes dan le monde rural ont une intense interrelation avec l'environnement :

- elles procurent nourriture, plantes médicinales et autres matériels utiles à la communauté ;
- elles possèdent un savoir traditionnel en matière environnementale.

Le manque de propriété et du contrôle sur la terre et sur les ressources, ensemble à des niveaux d'instruction insuffisants, ce qui pose des sérieux obstacles à la préservation de la biodiversité.

Par conséquent, la WEDO promeut l'approche genre dans les stratégies de conservation de la biodiversité, en encourageant la participation féminine dans l'adoption des décisions concernant la gestion des ressources environnementales.

Un premier pas pour procéder dans telle direction est fournir des données fondées sur l'approche genre de façon à mettre en relief l'apport des femmes dans les économies rurales²¹.

Dans ce sens, un des objectifs de l'Agenda 21 est la reconnaissance et la promotion des "méthodes traditionnels et du savoir des communautés locales, sur la préservation de l'écosystème en général, en particulier des plantes (es. plantes médicinales), en rendant visible le rôle des femmes, considérable dans la préservation de la biodiversité". Bien des hommes que les femmes acquièrent un « savoir traditionnel environnemental » qu'on transmet de génération en génération.

²⁰ Définition by Wikipedia.

²¹ UNEP e WEDO "Women and environment", doc. cit., p.45 .

Quelques organisations non gouvernementales et internationales reconnaissent le danger de la perte de tel savoir traditionnel dans les processus de modernisation de l'agriculture et la menace d'exploitation de tel bagage de connaissances de la part de l'industrie. Il est important de préserver ce savoir pour la préservation des écosystèmes locaux et, dans ce sens, il est important sauvegarder l'apport des femmes à la construction de tel ensemble de connaissances.

| | |
|------|---|
| 1992 | Dans son préambule la Convention sur la Diversité Biologique reconnaît “le rôle vital des femmes dans la préservation et dans l’emploi durable de la biodiversité” et affirme “la nécessité d’une participation complète des femmes aux processus d’adoption de politiques pour la préservation de la biodiversité”. |
| 1995 | Autre objectif pour la préservation de la biodiversité est exprimé dans l’Objectif stratégique K.1 de la Plateforme d’Action de Pékin dans laquelle on encourage l’«effective protection et emploi du savoir, des innovations et des pratiques traditionnelles des femmes et des communautés locales en matière de médecine traditionnelle et de biodiversité dans la législation nationale et internationale» et la promotion de bénéfices équitables qui proviennent de tel savoir. |
| 1998 | Lancement du <i>network</i> Différent Femmes pour la Diversité (Different Women for Diversity) qui s’occupe des questions comme sûreté alimentaire, biodiversité, environnement ²² . |

²² UNEP e WEDO, “Women and environment”, doc. cit., p.39.

PART 2

2.1. Comment intégrer l'approche genre dans le cadre d'un projet de développement.

Utiliser l'approche genre dans le domaine d'un projet de coopération au développement est un des éléments de promotion et renforcement des capacités des sujets mis à la marge, qui sont femmes et jeunes.

L'approche genre est utile pour:

- obtenir un diagnostic complet de la réalité locale (sur la division des rôles sociaux et du travail, sur l'accès aux ressources et sur les droits des hommes et des femmes) et des besoins des communautés;
- obtenir un monitoring constant de l'impact du projet (des actions réalisées et des résultats rejoins dans la brève-moyenne durée).

Comment?

Utiliser des données et des analyses de genre dans les phases de diagnostic, de planification, de monitoring et d'implantation du projet à travers :

- analyse des besoins des hommes et des femmes ;
- analyse des rôles sociaux et de la division du travail sur la base du genre ;
- analyse de l'accès des femmes et des hommes à la formation et à l'information ;
- analyse de l'accès aux ressources naturelle sur la base du genre;
- analyse de l'accès aux formes de représentation politique.

Pour procéder au diagnostic, à la planification, au monitoring et à l'implantation du projet selon l'approche genre, il est utile déterminer des **indicateurs « de genre »**.

Les données dérivées de ces indicateurs sont la base pour procéder à la valorisation des responsabilités et de la contribution des femmes au développement local (d'un point de vue économique, social, culturel)

²³.

²³ Lignes guide sur l'approche genre en phase de planification et valuation du projet UNEP, en: http://www.unep.org/Projet_Manual/5_1.asp.

2.2. ASEG et cycle de gestion de projet : Le Programme d'Analyse Socio-Economique selon Genre ²⁴.

L'Analyse Socio-Economique selon Genre (ASEG) vise à identifier les besoins, les responsabilités et les priorités des différents groupes de population.

Elle s'intéresse aux rôles et aux relations entre hommes et femmes en tenant compte des variables tel l'âge, le niveau socio-économique, l'appartenance ethnique et la religion.

Elle souligne les interactions de ces facteurs sociaux, environnementaux, économiques et politiques à tous les niveaux de la société. Cette approche globale, complète, permet de :

- définir les besoins, les contraintes et les priorités des hommes et des femmes dans un group social particulier;
- repérer les interdépendances entre les politiques, les programmes et les projets et leurs effets sur les moyens d'existence de la population;
- déterminer les potentialités d'action pour le changement.

L'ASEG est menée à trois niveaux:

- **macro**, où elle traite les questions socio-économiques et de genre dans le processus d'élaboration des politiques et programmes, en général et au niveau national;
- **intermédiaire**, où elle se concentre sur les institutions, les structures et les services qui font le lien entre les politiques au niveau macro et sur le terrain;
- **terrain**, où elle se focalise sur les personnes, les ménages et les communautés.

Trois principes directeurs :

- les rôles et les relations inhérents au genre sont déterminants;
- les personnes défavorisées constituent une priorité;
- la participation des toutes les parties prenantes est fondamentale pur le développement²⁵.

L'ASEG vise à renforcer les capacités institutionnelles et les compétences des agents du développement, à tous les niveaux, pour formuler et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des projets dans une perspective de **développement durable, efficace et égalitaire**.

²⁴ *Guide technique. Gestion du cycle de projet. ASEG- Programme d'analyse socio-économique selon genre.* FAO 2002.

²⁵ *Ib.*, p .2.

Quatre E à garder en mémoire pour un projet :

- **Efficacité:** dans l'utilisation des ressources productives des capacités de ressources humaines et institutionnelles.
- **Elargissement du champ de pouvoir:** de toutes les parties prenantes particulièrement les plus défavorisées pour l'acquisition de connaissances, de capacités et par le renforcement de la confiance en soi demeure nécessaire à la prise de décision afin d'être plus autonomes et conscientes des implications de leurs choix.
- **Egalité:** des droits et des chances pour tous les membres de la société (parité).
- **Equité:** exigence d'un traitement juste et d'une répartition équitable des résultats (parité).

2.3 Le cycle de projet et l'ASEG.

Le cycle de projet peut être structuré dans sept étapes:

Identification: énoncé de l'idée initiale d'un projet associée à une orientation générale et à une analyse de la situation ;

Conception: élaboration détaillée du projet prenant en compte les aspects techniques et opérationnels ;

Validation: faisabilité sociale et économique, y compris l'aspect technique, institutionnel et environnemental ;

Formulation: préparation et rédaction de la proposition de projet pour approbation et recherche de financement ;

Mise en œuvre: déroulement du projet en conformité avec les objectifs visés par la réalisation d'activités programmées orientées vers l'obtention des résultats précis ;

Suivi: vérification régulière et continue de la bonne marche du projet pour intégrer les actions correctives nécessaires ;

Evaluation: bilan des données périodiques pour apprécier et mesurer l'atteinte des objectifs et faire des recommandations pour la poursuite du projet et pour la mise en place des projets similaires.

L'Approche ASEG peut être utile instrument d'analyse pour tous les sept phases.

En particulière :

| Etapas du cycle de gestion de projet | Questions ASEG |
|---|--|
| Identification | Comment identifier un projet de façon participative ? et en particulier se concentrer de l'apport et la participation des femmes dans le projet envisageable ? |
| Conception | Comment concevoir un projet qui réponde aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des parties prenantes, en particulier des plus pauvres et de celles généralement exclues des actions de développement (femmes)? |
| Validation | Comment conduire la validation du projet pour que les dimensions socio-économiques intègrent une perspective de genre ? |
| Formulation | Comment refléter les dimensions socio-économiques et de genre dans la proposition du projet ? |
| Mise en œuvre | Faire de sorte de responsabiliser les femmes dans la mise en œuvre de l'action et dans la prise de décision, la participation et la concertation continue des groupes cibles (Femmes) |
| Suivi | Comment suivre un projet, de façon participative, pour que la mise en œuvre des activités du projet conduisent aux résultats visés ? |
| Evaluation | Comment conduire une évaluation appréciant le niveau d'atteinte des objectifs, en particulier en ce qui concerne les personnes les plus défavorisées, dont les femmes ? ²⁶ |

Cette synthèse se focalise, au niveau de terrain, sur la phase diagnostic, donc sur les phases d'Identification et de Validation du projet. En plus peut être un outil à suivre, dans le cadre de la capitalisation de « bonnes pratiques », pour l'élaboration d'un guide méthodologique sur la dimension Genre. De toutes les façons l'ASEG peut être utile aussi et surtout pour la phase d'Evaluation.

²⁶ *Guide technique, ASEG*, cit. p.4.

2.4. Phase Diagnostic (Identification)

L'approche ASEG est utile pour analyser :

- 1) le contexte de développement ;
- 2) les moyens d'existence des communautés et des individus ;
- 3) les besoins et les contraintes ainsi que les ressources nécessaires pour y pallier.

1) Le Contexte.

- 1) Quelles sont les caractéristiques du milieu ?
- 2) Quelle est l'organisation de la société ?
- 3) Quelles sont les institutions présentes ?

2) Les moyens d'existence des communautés et des individus.

L'analyse des différences et des complémentarités liées au genre identifie et évalue les rôles dévolus par la société à chaque partie prenante, afin de mieux comprendre leurs activités, les ressources dont elles disposent pour les conduire et les bénéfices qu'elles en retirent, ainsi que la capacité de contrôle sur ces ressources et ces bénéfices. Les besoins et les priorités peuvent ainsi être appréciés par rapport aux contraintes existantes.

Les principales questions sont :

- Qui remplit quelle tâche/responsabilité ?
- Qui a accès aux ressources (eau et terre) et qui en a le contrôle ?
- Qui a accès aux bénéfices et qui en a le contrôle ?
- Qui participe aux processus de décision ?
- Quels besoins sont satisfaits ? et pour qui ?
- Quelles sont les attentes et les priorités de chacun ?

3) les besoins et les contraintes ainsi que les ressources nécessaires pour y pallier.

Grâce à l'analyse du contexte et des moyens d'existence des parties prenantes, des causes et des conséquences du problème sont mises en exergue. Avec l'identification de tout ce complexe des informations (à intégrer *work in progress, shmyia bi-shmyia*), les causes et les effets du problème, il est possible d'imaginer solutions et ressources utiles à mobiliser.

En particulier :

1) Focus socio-économique.

Matrice d'analyse selon genre (MAG)

| Parties prenantes | Taches et compétences | Charge de travail | Ressources/bénéfices | Facteurs socio-culturels |
|-------------------|-----------------------|-------------------|----------------------|--------------------------|
| Femmes | | | | |
| Hommes | | | | |
| Ménages | | | | |
| Communauté | | | | |

Cette Matrice peut être utile pour la phase diagnostic (situation existante) et bien pour la phase de validation sociale de l'impact du projet (changements potentiels du projet sur les taches et compétences, la charge de travail etc. des différentes parties prenantes)²⁷.

2) Focus : organisation sociale.

| Organisation | Activités | Composition et critères d'adhésion | Interactions |
|--|--|--|---|
| Conseil du village | -quelles activités? | -habitants du village ; -il y a des femmes? -niveau d'alphabétisation des membres ; -critère d'adhésion/élection... | -Relation avec le gouvernement ? Quelle relation? |
| Groupes masculins d'activités génératrices de revenus | -Elevage, agriculture, commerce... | -Savoir, savoir-faire ; -niveau d'alphabétisation des membres ; - comment est organisé le group ? quelles sont les critères de définition du pouvoir ? et des taches dans l'organisation ?... | - A quelle dimension politique et sociale le group a des relations ? |
| Groupes féminins d'activités génératrices de revenus | -Elevage, agriculture, artisanat, apiculture, alphabétisation et éducation des | -Savoir, savoir-faire... -niveau d'alphabétisation des membres ; | - A quelle dimension politique et sociale le groupe a des relations ? |

²⁷ Guide ASEG, p. 44-46.

| | | | |
|--------------------------------------|---|--|--|
| | enfants... | - comment est organisé le groupe ? quelles sont les critères de définition du pouvoir ? et des tâches dans l'organisation ? | |
| Organisations religieuses | -Supervision des activités religieuses... | -Composition traditionnellement masculine. Il y a des femmes ? -niveau d'autorité dans la communauté... | -Ministère des Habous ? autres groupes ?... |

Source d'information : Guide ASEG, cit. p.60.

PARTIE 3.

Suggestions pour l'observation du contexte.

3.1. Discrimination de genre.

La discrimination de genre est le produit historique de la relation atavique de pouvoir parmi homme et femme. L'organisation sociale patriarcale peut être interprétée comment manifestation de pouvoir, de nécessité de contrôle social et de conservation du *statut quo*.

La marginalisation des femmes, pas seulement du processus productif, mais même de la reconnaissance de ses droits, est légitimée par systèmes juridiques, des codes civils et familiaux, et par l'infrastructure sociale qui entrave un égal accès à l'instruction et aux droits de l'âge enfantin, par conditions économiques et politiques qui entravent fortement la participation féminine dans la société.

Les dynamiques de pouvoir et les rapports de force (de genre, de classe) sont inscrits au large des siècles de structuration sociale, dans la construction des systèmes moraux fortement enracinés dans le territoire, dans les processus de socialisation des valeurs communautaires (éducation, transmission des valeurs au niveau familial, etc.).

Donc, ils se représentent fortement dans la transmission d'un imaginaire collectif de fait « traditionnel ».

3.2. Cinq dimensions de la discrimination de genre au Maroc:

Il est possible de déterminer cinq dimensions qui influencent les relations de genre au Maroc :

1) Dimension socio-économique

Focus 1:

Féminisation du travail agricole dans la région MENA (Moyen Orient et Nord Afrique), au Maroc et dans le contexte oasien.

“La participation professionnelle féminine dans la région MENA est la plus basse du monde et l'Islam est la religion qui légitime le plus cet état de choses”²⁸.

Mais on peut observer que telle affirmation est valide si on considère le secteur formel de l'économie.

²⁸ Table 2.8 “Female Labour Force, Percentage of total, by region”, In: Z. Tzannatos e I. Kaur “Women in MENA Labor Market: an eclectic survey”, en: Doumato, E.A., Posusney, M.P., *Women and Globalization in the Arab Middle East. Gender, Economy, Society*, Edited by Lynne Rienner Publishers, Londra, 2003, pg. 61.

Selon la FAO (Food Agricultural Organisation), en effet, le type de **travail informel**, dans le contexte urbain et rural, il concerne les 80% des femmes des pays à bas revenu et le 40% des pays à moyen revenu.

En particulier le **secteur agricole** implique le 63% de la main-d'œuvre féminine dans les pays en voie de développement²⁹.

Quelques statistiques de FAOSTAT, l'organe de la FAO qui s'occupe de la gestion des données fournies par les États, montrent la prépondérante présence féminine dans le secteur agricole par rapport aux secteurs industriel et des services dans le pays en voie de développement (PVS)³⁰.

Mais dans les statistiques officielles l'apport des femmes au développement des communautés agricoles n'est pas évalué.

Au Maroc le travail des femmes, surtout dans le monde rural, où elles sont adonnées au travail domestique nécessaire à la production pour l'autoconsommation (production des conserves alimentaires, tâches ménagères, artisanat), selon la FAO souffre d'une invisibilité statistique et d'une sous-évaluation considérable.

Selon la Standing (1989) on peut parler de la « féminisation » du travail dans la région MENA à partir des nécessités du modèle économique encouragé par les organismes internationaux comme le FMI (Fond Monétaire International) et la Banque Mondiale à travers les politiques d'ajustement structurel surtout pendant les années '80. Le modèle promu par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), fondé sur l'industrialisation pour l'export, demande la main d'œuvre « flexible », prêtée dans le cadre des standards de revenu et de tutelle des droits économiques insuffisants.

Dans tel contexte et parallèlement aux politiques d'alphabétisation et du contrôle des naissances (ou de la planification familiale), on peut déterminer une augmentation de la participation professionnelle féminine *extra domestique*. Toutefois l'augmentation des niveaux d'occupation féminine dans le secteur formel n'est

²⁹ Données FAO.

³⁰ Pour cet an des statistiques FAO il émerge une différence substantielle parmi des pays « développés » et pays en voie de développement: dans les premiers sur un total de la main d'œuvre féminin du 44,2%, les femmes employées dans le secteur agricole sont le 37,6% pendant que ces employées dans les autres secteurs sont le 44,9%. Dans les pays en voie de développement en général, sur un total du 39,3% de force du travail féminin disponible, les femmes employées dans le secteur agricole sont le 43,6%, pendant que ces employées dans autres secteurs sont le 33,7%. Nous pouvons remarquer que parmi les composantes des économies en voie de développement doit être enregistrée une majeure participation féminine au travail agricole par rapport aux autres secteurs. Données FAO.

³¹ En: Moghadam, V., "Women, Work and Economic Reform in the Middle East and North Africa", Lynne Rienner Publisher, Londra, 1998, p. 12-13.

³² Ibid., p.5.

pas, cependant, allé de paires pas avec une distribution équitable des rôles domestiques et de cela il a comporté une surcharge de travail pour les femmes³¹.

Le travail féminin, formel et domestique, est devenu une ressource fondamentale soit pour le système économique dans son complexe, parce que les femmes garantissent des prestations professionnelles de qualité dans des conditions salariales et de tutelle syndicale pires que celles des hommes, soit pour l'économie domestique, dans laquelle les femmes continuent à garantir le travail de soin. Le rôle de soin domestique, encouragé comme point de référence de la communauté, dans la région MENA reste, de fait, la fonction primaire de la femme, ancrée au modèle national de reproductrice et d'éducatrice du bon musulman³².

Il va, en outre, considéré que, **quand l'économie de l'auto-consommation incorporée et exploitée de façon forcée par l'économie du marché, l'accès au salaire devient condition nécessaire aussi pour la survie de communautés rurales.**

Entre les effets de ce changement il doit être observé **l'augmentation des flux migratoires** de qui a toujours eu la responsabilité économique au niveau familial et communautaire: les hommes.

Par conséquent l'absence masculine pousse les femmes à assumer les responsabilités traditionnellement masculines: le travail domestique s'ajoute au travail dans les champs.

Au Maroc la participation professionnelle féminine dans le monde rural est considérablement influencée par le modèle de famille traditionnelle. Dans une économie familiale, il est possible de distinguer des activités génératrices de revenus ou activités pour l'autoconsommation. Les femmes s'occupent plus de ces activités, pendant qu'en général ce sont les hommes qui contrôlaient les spéculations monétaires (remises de la migration, vente de chefs de bétail, commerce des produits agricoles).

Il y a deux (2) facteurs principaux qui favorisent le processus de féminisation du travail agricole dans le contexte rural et donc **oasien**:

- **l'émigration masculine.** L'émigration masculine vers les centres urbains à la recherche d'un travail rémunéré apporte une augmentation du chargement de travail et de responsabilité pour les femmes, qui « remplacent » les hommes dans le secteur agricole;

- **faible niveau d'instruction.** Les femmes ont un accès à l'instruction inférieur et donc au travail formel.

2) Dimension juridique

La discrimination de genre est structurée à travers des lois et des modèles valides dans l'imaginaire collectif. Donc, elle est renforcée soit du point de vue législatif que symbolique (culturel-religieux). Au

Maroc il est intéressant d'observer la médiation de la dimension religieuse entre la sphère publique (droits de citoyenneté) et la sphère privée (coordonnées sociales du patriarcat).

Le rapport entre identité nationale et identité religieuse se relève dans le fait que la citoyenneté marocaine est basée sur l'adhésion à l'école malikite, école juridique de référence du système de pouvoir de la dynastie Alawite (sin du XVII^e siècle) et surtout sur le fait qu'au Maroc le Roi est bien Chef d'État que Commandant des Croyants (*Amir al-mu'minin*), donc autorité temporelle et religieuse qui a les rênes du régime « théocratique-constitutionnel », selon les articles 6 et 19 de la Constitution (1962)³³.

Les principes pivots du Malikisme sont exprimés dans le Code de Famille (*Mudanwana*). Ici, elles sont articulées la discrimination de genre officiel et l'organisation sociale patriarcale, donc fortement liées au système de pouvoir national.

Il apparaît clair, donc, l'étroite relation qu'existe entre l'identité de genre et l'identité nationale-religieuse. Dans la Constitution Marocaine (1962), par contre, tous les citoyens sont égaux devant la loi (!).

Donc il est possible, dans la dimension juridique, d'observer une dualité législative qui calque la « comparaison » entre modernité et tradition : d'un côté la dimension publique de la citoyenneté est disciplinée selon le modèle constitutionnel européen d'« État de Droit », de l'autre les relations familiales suivent la discrimination de genre reliée à l'interprétation traditionnelle (patriarcale) de l'Islam.

³³Cost.7/12/1962. Art.6: "L'Islam est religion d'État (...)" ; art.19 : "Le Roi, Prince des Croyants, Représentant suprême de la Nation, Symbole de son unité, Garante de la continuité et d'éternité de l'État, sauvegarde le respect de l'Islam et de la Constitution (...)". La monarchie marocaine est « constitutionnelle, démocratique et sociale » selon l'art.1 de la Constitution. La figure du Roi est « inviolable et sacrée » (art.23). Les uniques dispositions constitutionnelles qui ne peuvent pas être subordonnés à réforme sont celles relatives à la forme d'état monarchique et à la religion musulmane.

Focus 2: Le Code de Famille au Maroc

Le terme *Mudanwana*, ou « compilation de règles juridiques qui se réfèrent aux principes de la Loi Islamique », discipline le mariage, sa fonte, la garde des enfants, la tutelle, la succession héréditaire et les testaments. Elle contient les principes traditionnels de Droit islamique qui, dans les relations maritales, affirment la fonction substantiellement reproductive des femmes, forcées à une condition d'infériorité permanente.

| | |
|-----------------|--|
| 2 Mars 1956 | Proclamation d'Indépendance du Maroc. Les femmes avaient vastement contribué à la lutte de libération nationale, toutefois à cela n'a pas coïncidé un changement réel dans les relations de genre, qui sont restées ancrées dans la séparation traditionnelle des espaces (public-privé) et du travail (productif-reproductif). |
| 19 Août 1957 | Avec un décret Muhammad V créait la Commission pour la rédaction d'un Code de Famille, selon un projet proposé par le Ministère de Justice. |
| 1957-1958 | Approbation du Corpus de Lois de Famille et sur le Statut Personnel. La <i>Mudanwana</i> est composée de 297 articles, distribués en six livres. |
| 1962 | Proclamation de la Constitution Marocaine. |
| 1992 | Campagne pour la réforme de la <i>Mudanwana</i> promue par des associations féministes, en particulière la UAF (Union d'Action Féminine) et l'ADFM (Association Démocratique des Femmes du Maroc). Elles ont réussi à ramasser un million de signatures ! |
| 1993 | Première réforme du Code de Famille. |
| 1999 | Plan d'Action National pour l'Intégration de la Femme au Développement (PANIFID), promu par le Secrétaire d'État pour la Protection Sociale, l'Enfance et la Famille Mohammed Said Saadi, dans la tentative de compléter les réformes déjà proposées en 1993. Le Plan proposait l'insertion de l'approche genre dans la gestion des institutions, donc l'insertion des mesures positives pour promouvoir la participation politique, économique et sociale des femmes dans la société. Le Plan a été bloqué. |
| 16 Janvier 2004 | Seconde Réforme du Code, définie « révolutionnaire » par la presse internationale. Dans le Préambule elle a été insérée la référence à CEDAW. Bien que cette réforme ait apporté une amélioration à la condition des femmes marocaines du point de vue législatif, elle ne corresponde pas à une reconnaissance effective et réelle des droits de citoyenneté, surtout dans les aires périphériques du pays. |

| Synthèse des principales questions abordées dans les réformes du Code de Famille : | | | |
|---|--|---|---|
| <i>Mudawwana</i> | Approbation, 1957 | I Réforme, 1993 | II Réforme, 2004 |
| Mariage | - “Contracté légal dans lequel une femme et un homme s'unissent dans une vie conjugal commune et durable (...) sous la direction du mari ”, (art.1). | | La responsabilité de la famille est confiée et partagée entre les deux conjoints. |
| Obéissance de l'épouse au mari | Obligatoire (art.36.2). | | Abolie. |
| Polygamie | -Légale (art.29.2); - droit des épouses à un équitable traitement (art.35.2). | -Légale (29.2); -obligation d'avertir la première épouse (art.30); -obligation d'autorisation de la part d'un juge pour le mariage polygame (art.41.5). | -fortement découragée; -possible seulement pour quelques cas prévus par la loi. Limitée à deux femmes et il est obligatoire l'accord de la première femme. |
| Fonte du mariage | 1) répudiation (artt. 44-52); 2) divorce par compensation (<i>kbwif</i>) (art.64); 3) l'épouse a le droit à divorcer dans les cas d'abandon, violence ou manqués maintien de la part du mari (art.56), après avoir délégué à des arbitres la tentative de réconciliation familiale (art.56.2). | 1) répudiation (artt. 44-52); - il doit s'enregistrer légalement en présence de toutes les deux parties et en présence d'un juge (art.48); au cas où le juge ne relèverait pas des causes valides à répudier il devrait évaluer une indemnité pour les dommages subis par l'épouse (art.52 bis). | 1) la répudiation est encadré dans le cadre judiciaire: elle devient divorce. La répudiation verbale n'est plus légale. 2)Aboli. 3) l'épouse a le droit au divorce légal. |
| Âge minimale pour le mariage | -18 (M) e 15 (F) (art.8); | -Un juge doit autoriser le mariage des mineurs (art.41.3); | -18 ans pour M e F. |

| | | | |
|--|---|---|---|
| | -permis les mariages précoces selon la tradition (art.15). | - le <i>jabr</i> , mariage d'imposition paternelle, est totalement interdit (art. 5.1). | |
| Tuteur du mariage (<i>wālī</i>) | -Nécessaire pour la femme (artt. 5.2, 11 e 12.1, 2) | -Nécessaire pour la femme (artt. 5.2, 11 et 12.1,2); le femme majeure ou bien orpheline elle doit signer le contrat du mariage (art. 12.4). | -Aboli. Droit de choisir le tuteur. |
| Travail de la femme | -Autorisation du mari nécessaire. | | - Abolie. |
| Mariage avec un non musulman | -Interdit (art. 29.5). | | |
| Dot | - Définie dans l'art.16 ; il peut être constitué de quelconque chose (art. 17,1) et il n'a pas des limites né minimum né le plus grand (art.17.2). Elle est condition pour la validité du mariage (art. 5.3). | | |
| Héritage | -L'épouse a droit à la moitié de la cote héritée par l'homme de son pair degré de parenté. | | |
| FILIATION | | | |
| 1)Nationalité | 1) Elle dépend du père | | 1) la mère peut conférer son nom aux fils d'un mariage avec un non marocain |
| 2) Garde | 2) Elle revient au père après l'âge de la puberté la tutelle des fils en cas de fonte conjugale. | | 2) Les enfants à partir des 15 ans, peuvent choisir avec quel parent vivre. |

3) Dimension politique:

A niveau national on peut observer développements positifs en ce qui concerne la participation féminine à la vie politique.

Focus 3: Participation féminine à niveau national e local.

1. Profil politique du Maroc

| | |
|--|----------------------------------|
| Année d'accès à l'indépendance | 1956 |
| Année d'adoption de la Constitution en vigueur | 1962 et 1972 |
| Nature de l'État | Unitaire |
| Nature du régime | Monarchie absolue de droit divin |

2. Caractéristiques du Parlement

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Nombre de Chambres | 2 |
| Nom de la Chambre basse | Majlis al-Nuwab |
| Nombre de sièges de la Chambre basse | 325 |
| Durée maximum d'une législature | 5 années |

3. Caractéristiques du système électoral (Chambre basse)

| | |
|---|--|
| Type de système électoral | Scrutin proportionnel de liste avec la plus forte moyenne |
| Mode de scrutin | Listes locales (295 sièges) et listes nationales (réservées théoriquement aux femmes, 35 sièges) |
| Date des élections législatives les plus récentes | 2002 |
| Participation électorale en 2002 | 51,61 % |

4. Droits politiques des femmes (Chambre basse)

| | |
|--|---------------|
| Année d'obtention du droit de voter aux élections législatives dans les mêmes conditions que les hommes | 1963 |
| Année d'obtention du droit de poser sa candidature aux élections législatives dans les mêmes conditions que les hommes | 1963 |
| Année d'élection de la première femme | 1993 |
| Pourcentage de femmes siégeant dans les années | 1993 : 0,9 % |
| | 1997 : 0,61 % |
| | 2002 : 10,8 % |
| Type de mesures en vue d'accroître le nombre de femmes parlementaires | Quotas |
| Sanctions prévues en cas de non-respect | Aucune |

Source: Enhaili, A. « Femmes, développement humain et participation politique au Maroc », in : Journal MERIA, <http://portal.idc.ac.il/he/main/homepage/Pages/homepage.aspx>.

- **Participation féminine à niveau national.**

| | |
|------|--|
| 1999 | 4 des 600 parlementaires (2 des 325 Députés e 2 des 275 Conseillers) sont femmes. |
| 2002 | La loi électorale du septembre 2002 impose des mesures de discrimination positive en faveur des femmes: elle réserve le 10% des sièges de la Chambre des Représentants aux femmes. |
| 2007 | Aux élections politiques sont élues 34 femmes sur 325 députés à la Chambre des Représentants. Dans l'équipe de gouvernement 3 sur 37 ministres sont femme. |

- **Participation féminine au niveau local.**

Les élections locales de 2003, les premières « du genre » sous le nouveau roi Mohammed VI, devaient permettre la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle charte communale, tendant à asseoir sur des bases solides la décentralisation et la démocratie locale à travers, tout particulièrement, la consécration du choix de l'unité de la ville. À cette occasion, l'âge de vote a baissé de 20 à 18 ans. Également, les principes de la liste nationale et de quota féminin, utilisés lors des dernières consultations législatives de 2002, ont été mis de côté³⁴.

La représentation des femmes dans le « gouvernement » local

| Année | Inscrits | Votants | Taux de participation | Candidats | | Élus | |
|-------|------------|-----------|-----------------------|--------------|----------------|--------------|------------------|
| | | | | Nombre total | Nombre Femmes | Nombre total | Nombre de femmes |
| 1976 | 6 566 961 | 4 331 438 | 65,95 % | 42 638 | 76 (0,17 %) | 13 358 | 9 (0,067%) |
| 1983 | 7 069 385 | 5 085 226 | 71,93 % | 54 162 | 307 (0,57 %) | 15 493 | 43 (0,28%) |
| 1992 | 11 513 809 | 8 793 682 | 74,64 % | 93 773 | 1 086 (1,16 %) | 22 240 | 77 (0,35%) |
| 1997 | 12 941 779 | 9 724 199 | 75,13 % | 102 292 | 1 651 (1,61 %) | 24 236 | 83 (0,34%) |
| 2003 | 14 620 937 | 7 918 640 | 51,55 % | 122 658 | 6 024 (4,91 %) | 23 689 | 127 (0,54%) |

Source: Enhaili, A. « Femmes, développement humain et participation politique au Maroc », in: Journal MERIA, <http://portal.idc.ac.il/he/main/homepage/Pages/homepage.aspx>.

(Municipalité di Aqqa : selon la loi sur la quota lors des prochaines élections sur 13 conseillers du Conseil Municipal 2 des membres seront obligatoirement femmes et les autres 11 élus entre les candidats présentés pour les listes locaux, hommes et femmes³⁵).

³⁴ Enhaili, A. « Femmes, développement humain et participation politique au Maroc », en : Journal MERIA, <http://portal.idc.ac.il/he/main/homepage/Pages/homepage.aspx>.

³⁵ Rencontre avec le Maire de Aqqa, 2 Fevrier 2009.

4) Dimension instruction-formation :

Le déséquilibre de genre dans l'accès au travail *extramoenia*, comme l'accès à l'instruction et à la formation, est étroitement relié à la division traditionnelle du travail.

Traditionnellement, en effet, il est le chef de famille à avoir à la responsabilité économique familiale pendant que la femme est destinée à s'épouser et à dépendre économiquement du mari. Donc dans ce contexte général dans la famille a toujours privilégié la formation masculine. Le domaine du travail féminin reste la maison, le contexte domestique, le privé, par conséquent les femmes ne sont pas encouragées à la formation.

Bien que des pas en avant aient été accomplis en matière de l'accès des femmes à l'instruction et à la formation (quelques statistiques indiquent l'augmentation de l'accès féminin à l'instruction primaire et secondaire) la disparité dans l'accès à tels secteurs reste un des principaux obstacles devant le défi de l'égalité de genre.

Focus 4:

Quelques données sur le taux d'alphabétisation et de scolarisation au Maroc.

D'après quelques statistiques, un taux de 65% de femmes dans le contexte rural et le 55% de femmes urbaines est analphabète. Au niveau national ils révèlent que le taux de scolarisation parmi les filles est d'un taux de 55% pendant que celui remarqué parmi les garçons est du 86%³⁶.

5) Dimension socio-religieuse:

- influence de l'Islam comme système politico-religieux ;
- système « traditionnel » dominant ;
- conception répandue, au niveau institutionnel et des communautés de base, qui imagine les femmes comme sujets passives et pas comme des acteurs qui participent au développement collectif³⁷.

³⁶ Ennaji, M., "Steps to integration of Moroccan women in development", British Journal of Middle Eastern Studies (Dic.2008), Vol. 35, Routledge, p.339-348, p.345.

³⁷ Paterno, A., Gabrielli, G., D'Addato, A., "Travail des femmes, caractéristiques familiales et sociales : le cas du Maroc », Working paper 2006, p. 3, in: www.demogr.mpg.de/papers/working/wp-2006-052.pdf, sito del MPIDR-Mark Plank Institute for Demographic Research.

Focus 5: L'Islam Malikite et le pouvoir au Maroc

Le *madhab*, ou bien l'école juridique, malikite est une des quatre écoles principales d'interprétation de l'Islam. Les autres trois sont: l'école Hanafite, répandue dans la région centre-asiatique et dans les terres conquises des Ottomans, surtout Syrie et Turquie ; la Hanbalite, valide en Arabie Saoudite et en zones sporadiques du Golfe Persique ; la Shaafite diffuse en Egypte, Indonésie, Afrique orientale et Arabie méridionale.

L'école Malikite s'est répandue dans la région du Maghreb et dans l'Afrique orientale merci à la prédication de Malik Ibn Anas (m.796 d. C.).

Au Maroc le Roi, appartenant à la famille Alawite, est *Amir al-Mu'minin*, Prince des Croyants, donc son autorité a nature théocratique.

L'homogénéité du consensus religieux à l'école malikite est fonctionnelle à la construction du consensus politique vers la monarchie.

La structure du pouvoir religieux à Maroc est hiérarchique, au sommet il y a le Roi, et présent sur le territoire en manière capillaire.

Telle structure s'articule au-delà que dans les départements du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques (qui s'occupent de la gestion des *Auqaf* - des biens de main morte collectifs et de la prédication du message religieux à niveau national), même dans le réseau des Conseils des *Uléma*. Le Conseil Supérieur des *Uléma*, l'organe de supervision et du raccord des Conseils des *Uléma* locaux, est l'organe de consultation réelle qui a le pouvoir d'émanation des *fatwas*, c'est-à-dire des avis religieux.

Les *Uléma* sont les docteurs de la Loi religieuse; leur avis est fondamental dans la création du consensus de la communauté (*igma*) qu'il représente une des sources du Droit Islamique (les autres sont le Coran, la Sunna et le Raisonnement analogique, o *qiyas*). Avec la Réforme du secteur religieux de 2004 elle a été promue la participation féminine dans les Conseils des *Uléma*, locaux et dans le Conseil Supérieur (ou est présente une unique femme), et la prédication féminine de l'Islam, à travers l'institution d'un corpus de prédicatrices, en action sur tout le territoire national.

3.3. Aperçu personnel sur le contexte oasien.

En général, la **réalité Tataoui** présente quelques éléments particulièrement liés à la « tradition » manifeste dans le quotidien sur des différents plans:

- fort consentement religieux à l'Islam comme système social et politique fondamental pour la construction de l'identité de la *umma* (communauté des croyants);
- organisation hiérarchique de l'autorité politique selon une structure oligarchique du pouvoir (du *muqaddem* du *douar* au *wali* régional);
- division de genre très marquée des rôles sociaux et des espaces de praticabilité des « droits de citoyenneté » (exclusion des femmes du domaine public).

La participation féminine dans la vie publique est très limitée dans le contexte de la ville. Il est rare trouver des femmes commerçantes, à la conduite d'une voiture ou d'une moto; elles travaillent souvent dans les cuisines des restaurants et des cafés à caractère familial.

Le voile protège la féminité, presque pour éviter que l'« esprit de Pandore » contamine l'ordre constitué : il se ressemble à un « prophylactique social », pour le dire avec Salima Naji. Le domaine public est interdit à la femme. Toutefois entre la ville et les douars, à peu près de kilomètres de distance, les rythmes de vie, les espaces de praticabilité d'hommes et des femmes changent. L'invisibilité féminine devient plus évanouie: il est facile à rencontrer des groupes de femmes qui exercent des travaux forcés, en portant sur la tête lourd charges de ramassées le long des parcours difficilement accessibles ou en gardant des troupeaux des batailles.

Grâce à des visites sur le terrain, effectuées à Agoujgal (Association Agoujgal pour la Culture, le Sport et le Travail Social), Aglagal (Coopératif féminine), Agadir Lehna, Aqqa, Al-Aiune, Taurirt (Association Féminine pour le Développement), à Tiznint (Foyer Féminine), j'ai eu la possibilité d'observer que le rôle des femmes est précieux pour la vie de la communauté du *douar*: elles s'occupent des enfants, de leur soin, de leur éducation et de toutes les charges et des tâches domestiques, qui, en absence des hommes, s'étendent même au travail agricole. Les femmes s'occupent de la culture de la terre, de la production pour l'alimentation de la famille, de la production du henné, des épices, de l'*amaguss* (grenadier piquant antidiabétique et de base de produits de beauté), de câpres, de grain pour la farine et pour le fourrage des animaux (etc...). Cependant leurs activités, les femmes sont exclues des processus de prise de décisions. Elles ne sont pas présentes dans les organismes décisionnels locaux (ex. les conseils du village) et aussi les familles gérées par femmes rentrent sous l'autorité masculine selon le système de famille élargie.

Le nécessité la plus urgente exprimée par les femmes rencontrées dans les villages est le **besoin de formation**, dans la majorité des cas il y a besoin d'**alphabétisation primaire** (langue arabe et français, mais aussi formation professionnelle).

PARTIE 4.

Propositions pour l'analyse du contexte oasien selon l'approche genre.

4.1. Un problème à résoudre : la lacune des informations de genre

L'approche genre est utile dans les analyses de la réalité locale parce qu'elle fournit des informations et des occasions d'observation non considérés par les statistiques officielles. → **Gap d'informations.**

La question du travail féminin dans le contexte «oasis» est directement reliée au développement rural, parce que le travail des femmes dans tel contexte est principalement agricole. Mais quant à cette question, il est à remarquer un manque considérable d'informations. Par conséquent le manque valorisation de pluriactivité des femmes au niveau officiel représente un dommage pour la reconnaissance de leur travail.

Pour **reconnaître et valoriser la contribution des femmes au développement local** il est utile de focaliser l'attention sur le travail des femmes dans le contexte local, pour des différentes raisons :

- dans les statistiques officielles le travail des femmes (domestique ou agricole, saisonnier ou celui occasionnel) n'est pas considéré une partie de l'activité de la communauté et il reste invisible; par conséquent rendre reconnaissance aux activités peut être un point de départ pour contribuer à la reconnaissance de la contribution des femmes au développement local. **Gap d'informations→valorisation.**

- la diffusion des informations sur le travail féminin dans l'analyse sociale, en plus, peut contribuer à encourager les expériences féminines du travail et de formation. Le travail est une condition fondamentale pour l'indépendance économique, donc sa promotion et des droits économiques favorisant des dynamiques d'empowerment fondamentales pour l'indépendance et l'autonomie individuelle. **Valorisation→empowerment).**

- des nombreuses études affirment que, du point de vue étroitement économique, l'augmentation de l'accès et du contrôle féminin sur les ressources et sur les opportunités économiques n'améliore pas seulement leur statut économique et celui de leurs familles et des communautés, mais aussi il crée un effet multiplicateur sur la croissance économique. **Valorisation et empowerment→développement.**

Gap d'informations → indicateurs pour des analyses sociales de genre → valorisation du rôle féminin dans le contexte locale → promotion égalité et développement rural

Pour répondre au *gap* d'informations des analyses officielles sur la contribution féminine au développement local, la FAO et le Département Women's Watch de la ONU se proposent d'offrir une quantification de l'apport féminin dans le secteur agricole à travers des indicateurs utiles.

Pour un traitement plus approfondi du sujet on renvoie au Manuel FAO sur l'ASEG - Approche Selon Evaluation de Genre.

En général, les analyses des relations de genre peuvent se focaliser sur l'observation des différentes dimensions qui concernent la sphère des opportunités et celle des capacités, dans lesquelles se manifeste la discrimination de genre. « Pas toujours aux capacités égales que correspondent chances égales ».

Un des objectifs du projet de développement est de renforcer les capacités des sujets les plus marginalisés à travers le principe d'inclusion sociale.

Opportunité :

- accès et contrôle aux /des les ressources (eau, terre et travail)
- participation politique et *decision making*.

Capacité :

- compétences et savoir faire.

En général:

Est utile faire référence aux trois sphères d'intervention de la stratégie «*gender equality*» des Millennium Development Goals pour les analyses sur la condition féminine et pour délinéer un cadre des besoins spécifiques du contexte d'intervention du projet :

- accès des femmes à l'information et à la formation ;
- accès au travail et aux ressources disponibles ;
- accès aux formes de représentation politique et participation aux processus de décision.

À ces trois dimensions d'analyse j'ai retenu utile ajouter quelques considérations sur la dimension juridique et sur celle socio- religieuse, à mon point de vue, influents dans le tissu social local.

4.2. Suggestions pour quelque indicateur de genre.

1) Dimension socio-économique. Accès aux ressources: eau, terre, travail.

« Qui travaille, qui décide : qui utilise les ressources n'est pas celui qui les possède ou celui qui les contrôle ».

La manière de distribution et de gestion des ressources disponibles dans le contexte oasien (eau, terre et main-d'œuvre) peut indiquer quelques éléments utiles pour favoriser une distribution plus équitable des mêmes ressources dans le cadre du projet.

- Qui a la propriété des moyens de production dans le *douar* ?
- Y a-t-il un espace pour les femmes dans l'achat de biens et dans les transactions monétaires ?
- Combien de femmes gèrent elles le patrimoine ?
- Comment fonctionne la gestion de la dot ? (question utile pour les analyses de la gestion des biens de la part des femmes)

- **Droit à la terre:**

- Qui sont les propriétaires terriens dans le douar ?
- N° de femmes propriétaires ?
- N° d'hommes propriétaires ?
- De quoi dépend-elle la propriété ?³⁸
- La propriété se transmet-elle en manière d'héritage ? (la transmission héréditaire de la terre suit le principe de droit musulman : les femmes héritent la moitié (1/2) des parents mâles du même degré de parenté).
- Y a-t-il des femmes héritières de terre ?
- Y a-t-il des femmes qui acquièrent des terres ?
- Combien de femmes cheffes de famille sont des propriétaires ?
- La propriété de la terre influence-t-elle le prestige social ? De quelle manière ?

³⁸ La propriété de la terre dans le douar est ou privée ou bien collective. «Il y a deux grands types de statut fonciers : l'un géré par le Ministère des Habous (propriétés collectives) et l'autre de terres privées ». Rencontre avec Aisha, Présidente de l'Association des Femmes pour le Coopération et le Développement Agadir Lehna. Tata, 23/01/2009.

- Droit à l'Eau :

- Qui gère l'exploitation de l'eau au *douar*?
- Sur la base de quel principe quelques familles ont-elles le droit/accès à l'eau et les autres non ?

Exemple : l'eau de l'oasis.

Qui gère ce bien collectif ?

Cette problématique doit être considérée quand on favorise la création d'un Comité de gestion de l'eau dans l'oasis.

Qui participe? En fonction de quel critère la participation au comité a-t-elle été établie?

N° de femmes présentes dans le Comité de gestion de l'eau ? parce qu'il n'y a pas ?

N° d'hommes présents dans le Comité de gestion de l'eau ?

- Travail.

“Au douar d'Agadir Lebna, les femmes travaillent dans les champs soit qu'elles sont mariées ou pas. Normalement le mari ou la famille possède un morceau de terre et les femmes, donc au-delà de s'occuper de la gestion domestique (du ménage de la maison, de l'éducation des enfants, de la gestion de la cuisine, du nettoyage de la maison) s'occupent même de ramassage des plantes pour le fourrage des animaux ou pour l'alimentation de la famille (...). Mais pour ce type de travail les femmes ne reçoivent pas de salaire”³⁹.

Pour valoriser la contribution des femmes au développement du *Douar*, il serait utile de connaître l'organisation économique selon le genre:

- sexe de la population économiquement active ;
- N° de femmes économiquement actives et âge moyenne;
- type de production principale (ex. dattes) ;
- qui cultive la terre ?
- quelles sont les tâches des hommes ?
- quelles sont les tâches des femmes ?
- quelles fonctions sont exercées par les hommes et les femmes ensemble ?
- déterminer la dimension M/F dans les suivantes activités : agriculture, élevage, artisanat ;
- N° de femmes qui travaillent dans le domaine formel ;

³⁹ Rencontre avec Aisha de l'Association des Femmes pour la Coopération et le Développement Agadir Lebna. Tata, 23 janvier 2009. Voir le fiche annexe sur l'Association.

- N° de femmes qui travaillent dans celui informel ;
- N° de femmes /hommes qui travaillent dans le champ agricole ;
- N° de femmes d'autres douars qui travaillent la terre dans le douar ;

- quel salaire?

- N° de femmes qui reçoivent un salaire pour le travail prêté en agriculture ?
- N° de femmes qui reçoivent une récompense en nature pour le travail agricole prêté? Pour le ramassage de produits agricoles (dattes, orge, maïs, amandes, olives, etc..) les femmes reçoivent comme rétribution quantité de produit ramassé?

- et les hommes ? Reçoivent-ils la même quantité ou bien quantités majeures de produit ramassé? Ou bien reçoivent-ils un salaire (en argent) ?

- quelles sont les activités génératrices de revenu dont ils bénéficient directement les femmes ?

- de quelles cultures s'occupent les femmes ? De quelles activités reliées à une culture ? Miel, confiture et autres productions pour l'alimentation...ou artisanat (tissage, avec tissu ou feuilles de palmier...)?

- **les temps du travail** : comment varie-t-elle la « journée » du travail selon le genre ? (les femmes sont toujours en activité)

- quelles sont les activités qu'exercent les femmes le long de la journée ?

- comment sont elles organisées les femmes de la communauté ?

- Y a-t-il une homogénéité dans leurs comportements ? Y a-t-il un type de travail individuel ? Quel travail de groupe ?

2) Dimension juridique:

- Quel est la relation entre Droit de Famille et l'organisation sociale traditionnelle dans le contexte oasien ? Y a-t-il une correspondance?

- La distribution des rôles dans la famille correspond elle à celle prévu par la *Mudanmana* ?
- Y a-t-il une connaissance de la réforme du Code de Famille ?

Mariage: - combien de femmes se marient elles avant les 18 ans ?

- existe t- il le *jabr* (mariage imposée par le père)?

- combien de femmes divorcées existent-elles dans la communauté ?

Travail: - combien de maris cèdent ils la « permission » de travail *extramoenia*?

3) Dimension politique :

- Il est possible de remarquer une séparation de type homme-public/femme-privé au *duar*?
- Si l'homme est absent (migration masculine) quel rôle ont-elle les femmes dans l'organisation de la communauté ? quelles responsabilités ? Et à ces responsabilités correspond-elle une reconnaissance sociale ? Si oui, dans quoi on manifeste ?
- Quels sont les points de référence dans la communauté ?
- N° de femmes cheffes de famille. (Les données sur les femmes cheffes de famille peuvent elles être utiles pour comprendre s'il y a des femmes impliquées dans les processus d'adoption de décisions).

Statut, Pouvoir et Culture : l'absence masculine fait que les femmes assument des responsabilités traditionnellement confiées aux hommes ; toutefois à ce phénomène il ne correspond pas une augmentation de pouvoir dans les processus de décision qui restent substantiellement gérés par la composante masculine.

- Accès à la représentation politique et à la prise de décision. N° de femmes membres et participant au conseil du village.

3) Dimension formation/information

Niveau d'instruction et d'alphabétisation primaire dans le *duar* :

- N° de femmes /d'hommes analphabètes ;
- N° de femmes/hommes qui connaissent l'arabe classique et le français;
- N° de femmes/hommes avec une instruction secondaire/tertiaire ;
- Quel est le changement advenu par rapport à la différence de générations plus jeunes ? N° de filles/garçons scolarisés ;
- Les femmes qui ont une formation ont-elles joui de liberté de choix ? (formation établit/choix autonome)
- Quels sont les canaux de transmission des informations et de la formation? (école/moyens de communication : Télévision, radio...il y a?)
- Quel est le rôle de la formation religieuse? Y a t-il des circuits d'enseignement coranique?

- Quel est le rôle des groupes informels dans la création de savoir ? Les associations féminines ont-elles un rôle plus marqué dans l'alphabétisation/instruction des enfants ? Comment est-elle vue telle fonction sociale par le reste de la communauté et par le conseil du village ? Est-elle soutenue ?
- Quel rôle joue-t-elle l'oralité dans les processus de transmission du savoir et de savoir faire ?
- Existent-elles des méthodes typiquement féminines de transmission la culture locale ? Et des hommes ?
- Qui jouit de la majeure reconnaissance sociale dans la transmission du savoir (les figures masculines ou féminines ? Pourquoi ?)

Les données sur les niveaux d'instruction et sur la transmission du savoir sont utiles à avoir une base de données pour favoriser la formation féminine fonctionnelle tournée vers la promotion et la valorisation du travail des femmes dans la société.

4) **Dimension socio- religieuse**

- Qui a l'autorité religieuse dans l'oasis?
- Composante religieux dans l'oasis : homogénéité ou conflits ?
- Comment transmet-on le savoir islamique ?
- La component berbère influence-t- elle les relations sociales ? Et les relations de genre ? Il y a différence entre femmes arabes et berbères ?

Pour une analyse plus approfondie...

D'abord, il n'est pas possible de considérer «les femmes» comme un groupe homogène, par conséquent elles sont différentes les variables qui doivent être considérées dans l'observation de tel groupe social.

En plus d'identifier les différences entre des hommes et des femmes, il serait utile de déterminer même les différences existantes entre les femmes sur la base de la propriété, de l'appartenance de classe, du niveau d'instruction et culturel, de l'appartenance religieuse, et à un détail ethnique de souche (comment le facteur « ethnique » influence la vie des femmes? Il y a différence entre les berbères et les arabes ? Et entre les blanches et les noires ? Est-il possible d'observer que les noires vivent une subordination professionnelle? Les noires font une partie du *kbames* qui prêtent la main-d'oeuvre en échange des quantités du ramassage et les blanches s'occupent plus de la maison?)

Et encore : existe-t-il un écart générationnel parmi des jeunes et âgés ? Quels sont les éléments constituant l'autorité ?

Outil de recherche proposé: Interviews individuelles.

4.3. Observations utiles pour actions concrètes:

Selon l'UNEP, un projet peut renforcer la capacité des femmes dans les prises de décisions à travers :

- la promotion d'une participation active des femmes dans la gestion des ressources naturelles, dans la recherche, dans la planification à tous les niveaux, dans le plein respect de CEDAW ;
- la mobilisation de ressources additionnelles pour promouvoir la participation des femmes dans ces processus participatifs ;
- l'habilitation des femmes pour l'accès à l'information et à la formation, aux services et aux technologies appropriées pour soutenir la création d'opportunités de travail ;
- le soutien et le renforcement d'organisations et d'associations qui travaillent sur des questions environnementales. Facilitation de dialogue entre telles organisations et les experts de genre⁴⁰.

⁴⁰ "Women and Environment" doc. Cit., p.91

Conclusions :

Au-delà du diagnostique présenté dans la note méthodologique, l'approche genre dans le cadre du projet « Renforcement des capacités des organisations de base pour la préservation des écosystèmes oasiens au Maroc » peut être utile pour :

- 1) une analyse de l'impact des actions proposées et réalisées selon la perspective de genre ;
- 2) la gestion des ressources humaines de manière paritaire ;
- 3) la promotion de l'approche genre dans l'éducation au développement ;
- 4) l'intégration de la fiche pour cibler les associations locales ;
- 5) valoriser la contribution féminine dans le cadre des activités AGR/ éco- tourisme .

1) Evaluation générale de l'impact du projet

- Des hommes et des femmes participent équitablement à la planification et implantation du projet, et bénéficient équitablement de ses résultats ?
- Si les femmes ont un rôle subordonné à celui des hommes dans le contexte d'intervention, le projet a-t-il promu la participation féminine aux processus décisionnels et donc au rééquilibrage de telle relation?
- Il y a des catégories de femmes et/ou d'hommes défavorisés éventuels du projet ?
- Est-elle prévue la promotion d'une résolution de problèmes environnementaux de la part des femmes ?

- 2) **Gestion de ressources humaines en manière paritaire** selon le principe d'homogénéité moyens/fins : si on propose la promotion de l'égalité de genre on doit réfléchir sur le respect du principe d'égalité à partir de la gestion de ressources humaines dans le cadre du projet...in cha Allah!

3) Genre et éducation environnementale :

La première partie de cette note méthodologique peut représenter un point de référence pour les activités d'éducation environnementale prévues dans le cadre du projet du CISS.

Le matériel proposé, les conventions internationales sur les droits des femmes dans la promotion de développement durable, représentent une référence utile pour contribuer à l'empowerment de la population locale sur l'importance du rôle des femmes dans la préservation des écosystèmes oasiens.

En plus, d'un point de vue méthodologique, quelques suggestions pour l'application de l'approche de genre peut être tenue en considération dans l'activité de facilitation et de communication pendant les cours d'éducation environnementale.

« La quota n'est pas seulement une question de quantité » :

- activer le processus de communication équitable ;
- faciliter les discussions à travers l'utilisation de l'approche genre de façon transversale ;
- s'inspirer au concept d'empowerment pendant les activités de communication.

4) Suggestions pour l'intégration de la fiche des associations locales à cibler :

J'ai eu la possibilité d'observer qu'une grande partie des associations féminines rencontrées sont présidées par des hommes et souvent dans les Conseils d'Administration n'est pas présente aucune femme. Dans autres cas les femmes ont des rôles directifs dans le cadre des « clubs féminins » intérieurs à des associations plus grandes gérées par des hommes.

Donc, il serait d'une grande utilité l'analyse du tissu associatif local considérant les questions suivantes:

- N° de femmes membres de l'assemblée générale ou du conseil d'administration de l'association ?
- Si l'association s'occupe de promotion des AGR féminins, comment sont distribués les profits dérivés des activités artisanales féminines?
- niveau d'instruction des bénéficiaires : N° de femmes analphabètes / niveau de connaissance des langues arabe et français ;
- statut social des femmes bénéficiaires: N° de célibataires / N° de mariées/ N° de veuves.

5) Valorisation du savoir faire féminin

Valoriser le travail féminin peut être le point de départ pour promouvoir le rôle des femmes dans la famille et dans la société.

D'un côté promouvoir l'occupation féminine contribue à renforcer l'indépendance économique, utile aux femmes pour parvenir à une indépendance majeure dans les relations familiales et maritales ; de l'autre côté la promotion du travail féminin est une part fondamentale pour encourager le développement local.

Le travail féminin dans le monde rural est très lié au savoir faire féminin.

Les femmes sont les principaux gardiens de savoir indigène. En contexte aride et semi-aride elles connaissent où trouver l'eau, dans quelles saisons il est préférable cultiver, quelles plantes ont des caractéristiques médicinales (...).

Dans le contexte oasien les techniques et les compétences féminines, qui se transmettent de génération en génération, sont des éléments importants dans le système de connaissance locale, et donc partie du « patrimoine immatériel » des communautés oasiennes.

Recueillir tel savoir précieux peut représenter une manière « à capitaliser » tel patrimoine.

Proposition : réalisation d'un « guide du savoir faire féminin, pour la sauvegarde de la biodiversité et pour la préservation de l'écosystème oasien relatif à la culture et à la production du henné, plantes médicinales et de teinture».

- Moyen : video-DVD, dossier photographique, livre, recueils de narrations, d'histoires et de chants traditionnels, de techniques agricoles féminines ou sur l'artisanat local lié à l'agriculture locale (palmier, etc.), de méthodes de culture et usage de plantes médicinales, teinture et du henné.

Potentialités de la proposition :

- environnementale: sensibilisation de la communauté locale pour contribuer à la sauvegarde de la biodiversité des écosystèmes oasiens (distribution auprès des Municipalité, DPA, Chambres du Commerce ou d'Agriculture, écoles, coopératives agricoles locales, autres organisations qui s'occupent de développement rural durable) ;

- économique:

- a) produit de masse du circuit éco-touristique prévu dans le cadre du projet ;

- b) accompagnement efficace pour les produits de AGR ;

- empowerment féminin: moyen de renforcement des femmes dans le contexte oasien ;

- visibilité du projet: contribution aux évènements de promotion du projet (expositions, conférences, etc..).

Bibliographie:

- CNEARC, *Femmes et développement oasien. Etudes de cas sur la région de Tata*. Juillet 2004.
- Doumato, E.A., Posusney, M.P., *Women and Globalization in the Arab Middle East. Gender, Economy, Society*, Edited by Lynne Rienner Publishers, Londra, 2003.
- Guide technique. Gestion du cycle de projet. ASEG- Programme d'analyse socio-économique selon genre*. FAO 2002. Intégré.
- Moghadam, V., *Women, Work and Economic Reform in the Middle East and North Africa*, Lynne Rienner Publisher, Londra, 1998.
- Paterno, A., Gabrielli, G., D'Addato, A., "Travail des femmes, caractéristiques familiales et sociales : le cas du Maroc », Working paper 2006, en: www.demogr.mpg.de/papers/working/wp-2006-052.pdf. MPIDR-Mark Plank Institute for Demographic Research.
- Sadiqi, F., « The central Role of Family Code in Moroccan Feminist Movement », *British Journal of Middle East Studies*, Dec.2008, 35(3), p.325-337.
- World Bank Gender Group, *Gender Equality and the Millennium Development Goals*, April 2003.

Sitografia:

- Lignes guide sur l'approche genre en phase de planification et évaluation du projet UNEP, en: http://www.unep.org/Projet_Manual/5_1.asp.
- OSAGI: Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women - Department of Social and Economic Affairs, ONU: <http://www.un.org/womenwatch/osagi/gendermainstreaming.htm>, site du.
- Tanmia (Guide Genre) : http://www.tanmia.ma/guidegenre/accueil_legenreentheorie.htm.
- UNEP - United Nation Environment Program e WEDO - Women Environment Development Organization: *Women and environment* : <http://www.wedo.org/programs.aspx?mode=development>.
- WEDO- Women Environment Development Organization, *Gender, climate change and human security*, Document ONU (Mai 2008), en: http://www.un-ngls.org/site/article.php?id_article=540.
- "Media as partners in education for sustainable development: a training and resource kit"
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001587/158787E.pdf>
- http://www.fao.org/sd/sdw_en.htm, web page de: Women and population division for sustainable development, FAO.
- "Filling the data gap. Gender-sensitive statistics for agricultural development"
<http://www.fao.org/docrep/X2785c/X2785c00.htm>
- <http://www.kit.nl/smartsite.dws?ch=FAB&id=7178>. Kit formative sul gender equality.
- http://www.un-instraw.org/wiki/training/index.php/Main_Page. Sito dell'INSTRAW- United Nations International Research and Training Institute for Advancement of Women.
 - WECF: www.wecf.org
 - UNIFEM : www.unifem.org

- Diverse women for diversity : www.diversewomen.org
- IUNC : www.generoyambiente.org
- Gender and Water Alliance : www.genderandwateralliance.org
- Gender and Disaster Network : www.gdnonline.org



Infiane. Febbraio 2009.



Donne di Agoujgal lavano i panni al fiume. Gennaio 2009.



Cooperativa femminile di Taurirt. Gennaio 2009.



Zaina, responsabile Foyer Feminin di Al-Ayun. Febbraio 2009.



Raccolta di cereali. Oum Laleg. Febbraio 2009.